

La CANE vous conseille les étapes suivantes

① S'INFORMER

Demander des conseils auprès du vendeur agréé. Lire attentivement l'étiquette du produit pour bien respecter les doses d'utilisation et la cible (tel insecte, telle maladie, telle herbe) Ne pas traiter en présence d'abeilles.

② ORGANISER SON TRAVAIL

Ne pas traiter après 9 h et avant 15 h. Choisir un jour sans vent. Organiser l'aire de préparation des mélanges et du remplissage de votre appareil de traitement (mécanique ou manuel).

③ RESPECTER LES RÈGLES D'HYGIÈNE

Ces règles sont reportées sur l'étiquette au niveau des phrases de sécurité (S):

- Ne pas fumer et manger pendant le traitement.
- Bien se rincer les mains après le traitement.
- Enfermer les produits dans un local ou armoire sous clef...

④ S'ÉQUIPER

Porter les équipements de protection requis par la dangerosité du (ou des) produits utilisés: Masque, gants bottes, combinaison.

S'assurer que ces équipements de protection portent bien les logos indiquant qu'ils sont aux normes légales pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Toutes ces préconisations sont reprises dans les dix conseils pratiques imprimés à l'intérieur

**PROTÉGER VOTRE
OUTIL DE TRAVAIL**

PRODUITS PHYTOS



S'ÉQUIPER



RESPECTER
LES RÈGLES
D'HYGIÈNE



ORGANISER
SON TRAVAIL



S'INFORMER



Pour la **MEILLEURE**
UTILISATION de vos
PRODUITS
PHYTOSANITAIRES,
tout en **PROTÉGEANT**
l'ENVIRONNEMENT
et votre **SANTÉ**



N° D'agrément RE 00021

Bonnes pratiques phytopharmaceutiques

10 gestes responsables et professionnels

AVANT L'APPLICATION

- 

STOCKER les produits phytopharmaceutiques dans un local spécifique, signalisé, fermé à clef et aéré/ventilé. Les classer et les identifier selon leur profil de risque.
- 

BIEN LIRE l'étiquette avant toute utilisation : usages autorisés, précautions d'emploi (zone non traitée, délai de rentrée, délai avant récolte).
- 

CHOISIR ses équipements de protection individuels (gants, lunettes, masque, bottes, tablier, combinaison) en tenant compte de chaque situation de travail (produit, exposition...).
- 

MAINTENIR le bon état du matériel d'application : vérification à chaque utilisation, réglage régulier et contrôle tous les 5 ans par un organisme habilité.
- 

SÉCURISER le remplissage : se placer à distance des points d'eau, avoir un dispositif anti-retour, surveiller en continu les opérations.
- 

RINCER 3 fois les bidons au cours du remplissage et verser les eaux de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Égoutter complètement les emballages.

PENDANT L'APPLICATION

- 

ÉVITER la dérive de pulvérisation : respect strict des zones non traitées en bord de cours d'eau, vent maximum de 3 Beaufort (19 km/h), buses à limitation de dérive et pulvérisateur bien réglé.

APRÈS L'APPLICATION

- 

DILUER au champ le fond de cuve avec un volume d'eau claire équivalent à 5 fois le fond de cuve et l'appliquer sur la parcelle traitée. Renouveler 3 fois l'opération. Traiter les effluents résiduels par un dispositif reconnu par le Ministère de l'environnement.
- 

NETTOYER les EPI en fin de traitement, se laver les mains et prendre une douche. Stocker les EPI usagés en vue de leur élimination.
- 

RECYCLER les emballages vides égouttés, dans le cadre des campagnes de collecte Adivalor.

